

## Responsable/-e du secteur hôtelier-intendance BF



### Nature des tâches

Les responsables du secteur hôtelier-intendance sont responsables, dans tous les établissements où des personnes vivent ensemble pendant des périodes plus ou moins courtes tels que les hôpitaux, les centres de séminaires, les maisons de retraite, les restaurants d'entreprise ou les centres de soin, du bon déroulement des tâches d'intendance. Ils font en sorte que le personnel reçoive gîte et couvert, que les locaux soient propres et qu'on dispose à tout moment de linge et de couverts propres.

### Conditions d'admission

a) Apprentissage professionnel ou au moins 2 années d'une école en cours d'emploi + b) 3 années d'expérience professionnelle dans le secteur de l'intendance, dont 1 année en tant que cadre ou c) sans la formation mentionnée ci-dessus : 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur de l'intendance.

Enthousiasme pour le contact, sens de l'organisation, résistance, intérêt pour les questions d'intendance, sens des responsabilités, autorité.

### Formation

2 années en cours d'emploi (3-4 jours par mois). Diplôme de fin d'études : Examen professionnel (EP).

### Perspectives

Intendant/-e en hôtellerie EPS, directeur/-trice d'institution sociale EPS, responsable d'établissement de restauration collective EPS.